

# l'enseignement agricole



**Budget 2009/2011**

**Se mobiliser pour peser**

**Rentrée sans ambition**

**+**

**Rentrée sans moyens**

**=**

**Rentrée sans notes**

**+**

**Rentrée sans CCF**



### Nicole Bejean n'est plus

Nicole est décédée début juillet à Dijon à l'âge de 69 ans, d'une longue maladie. C'était pour moi une collègue socioculturelle (10<sup>e</sup> promotion de l'INPSA), une camarade syndiquée que j'ai côtoyée au Conseil Syndical National où elle était secrétaire du secteur Recherche Pédagogique.

Depuis sa retraite, elle avait délaissé l'action syndicale pour se consacrer aux combats politiques.

Je l'avais rencontrée pour la dernière fois à Saint-Ouen fin 2006, où elle faisait partie des 1500 délégués réunis pour trouver un candidat unitaire aux futures élections présidentielles, réunion qui s'était soldée par un échec.

Son dernier acte militant a été de signer l'appel de la revue Politis pour une Alternative à Gauche, et elle s'était engagée à Dijon pour le faire connaître.

Le SNETAP présente à ses deux filles toutes ses condoléances.

Au revoir Nicole.

Serge Goldberg  
Retraité - Secrétaire catégoriel  
des personnels socioculturels  
de 1970 à 1982



SEPTEMBRE 2008  
numéro 310

### actualité

4

- Entrevue DGER / SNETAP du 26 août 2008 : de lourdes menaces pour les 3 ans à venir



### enseignement maritime

6

- L'Enseignement Maritime en panne d'avenir ?



### corpo

8

- Amer retour
- Agents contractuels : contraindre le ministère à respecter ses engagements
- Un prof n'est pas une marchandise : ne nous laissons pas acheter



### pédago

10

- Bac Pro en 3 ans : projet ou diktat ?
- Action « rétention des notes » dans l'EAP : un écho favorable des personnels ! Un mouvement à amplifier !



### politique scolaire

12

- Carte scolaire 2008 : l'Enseignement Agricole Public dans l'oeil du cyclone libéral !
- Appel commun : service public postal, pour un débat public et un référendum
- Edvige : changement de ton à mettre au crédit de la mobilisation



### vie syndicale

14

- CFA / CFPPA : 10 ans du protocole, se mobiliser à nouveau
- Communiqué de presse : appel unitaire à des mobilisations d'ampleur dans tout le pays, le 7 octobre 2008
- Se syndiquer pour afficher et promouvoir d'autres valeurs, se syndiquer parce qu'une société plus solidaire et plus juste est possible !



snetap  
FSU

#### L'Enseignement Agricole

est la revue du Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public

251, rue de Vaugirard  
75732 PARIS Cedex 15

Tél. : 01 49 55 84 42  
Fax : 01 49 55 43 83

www.snetap-fsu.fr  
snetap@snetap-fsu.fr

Responsable de la publication : Annick Merrien

Coordonnateur de la publication : Francis Gaillard

Equipe de coordination : Hélène Huet,  
Bernard Ludwig, Blandine Maille

Maquette, mise en page et impression :  
Impressions J.-M. Bordessoules - BP 42  
17413 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY Cedex

Dépôt légal : septembre 2008  
CCP 995-94 K Paris

Commission paritaire des papiers de presse 0608 5 06513

# Non à la résignation, Oui à la combativité



« Rentrée réussie », clament-ils sur les ondes et dans la presse. Globalement, pas de vagues, et si on n’y regarde pas de trop près, les besoins en enseignement sont à peu près couverts... Mais à quel prix ?

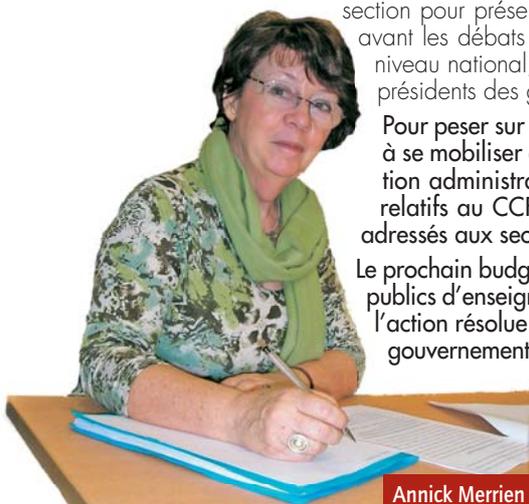
Dans l’enseignement agricole public, les moyens rétablis – suite à l’action des personnels à l’automne 2007 et au-delà – ont permis des recrutements plus nombreux par concours et, en théorie (ça reste à vérifier sur le terrain), une amélioration des contrats des agents contractuels d’enseignement : adéquation entre le temps de travail effectif et la quotité du contrat, fin des contrats 10/12... Un gros point noir cependant à cette rentrée : les dotations en personnels administratifs, qui, depuis plus de 3 ans, ont payé un lourd tribut aux suppressions d’emplois et en arrivent à un niveau d’étiage crucial, rendant très problématique l’accomplissement des différentes tâches et surchargeant au-delà du raisonnable les personnels restants. La réponse du Directeur Général à notre interpellation sur ce sujet est claire : il a fait le choix de donner la priorité au recrutement d’enseignants et ne recrute des administratifs que s’il lui reste des moyens ! L’époque est révolue des dotations d’objectif où l’on évaluait le nombre d’agents nécessaires à un service sur la base des missions et des tâches qu’il avait à accomplir...

Et du côté de l’enseignement, si on y regarde de plus près, on constate que les cours ne sont assurés que parce que le volume d’heures supplémentaires a considérablement augmenté. Refusant de revaloriser les salaires malgré les dérapages de l’inflation (+ 3,6% sur 1 an), le gouvernement incite les salariés à travailler davantage s’ils veulent gagner plus. Mais le cumul des heures supplémentaires dans chaque discipline, ça correspond naturellement à des emplois en moins ! Et le gouvernement, qui en rajoute dans le cynisme, ose faire de la retape en assortissant les heures sup. (il faut en faire trois au minimum) d’un « bonus » supplémentaire de 500 euros ! Le Snetap-FSU, en commun avec le Syac-CGT et SUD Rural, a appelé les enseignants titulaires à refuser les heures supplémentaires pour favoriser le maintien des emplois. A chacun de savoir s’il est prêt à aggraver la situation du chômage en acceptant le recours aux heures supplémentaires (c’est-à-dire un alourdissement de la charge de travail), et dans le même temps, à entériner le recul que constitue le décrochage complet des salaires par rapport à l’évolution du coût de la vie... Nous ne pouvons que rappeler à tous que le combat juste à mener est celui pour l’augmentation des salaires dans la Fonction Publique.

Dans les jours qui viennent, le conseil des ministres va adopter le projet de budget pour 2009-2011, et il va falloir réitérer les interventions auprès des parlementaires pour faire en sorte que ce budget soit le moins mauvais possible pour l’enseignement agricole public. Une lettre-type aux parlementaires (intersyndicale) vient d’être adressée aux secrétaires de section pour présenter la situation de l’EAP et demander des rendez-vous avant les débats budgétaires à l’Assemblée Nationale et au Sénat. Au niveau national, la même démarche va être entreprise en direction des présidents des groupes parlementaires.

Pour peser sur les décisions budgétaires, nous appelons les personnels à se mobiliser et à mettre en œuvre les modalités de l’action de rétention administrative des notes et de non transmission des documents relatifs au CCF, telles qu’elles ont été précisées dans les documents adressés aux secrétaires de section au moment de la prérentrée.

Le prochain budget va déterminer les marges d’action des établissements publics d’enseignement agricole pour les trois prochaines années : seule l’action résolue des personnels peut contribuer à infléchir les décisions gouvernementales alors que 30 000 suppressions d’emplois sont programmées pour la seule année 2009, dont plus de 13 000 dans le système éducatif.



Annick Merrien



Edito

snetap  
FSU



## Entrevue DGER / SNE de lourdes pour les 3

Le Secrétariat Général du SNETAP a rencontré les responsables de la DGER (J.-L. Buër, Directeur Général, J.-P. Fayolle, DG adjoint, Y. Schenfeigel, sous-direction EPC) le mardi 26 août pour faire le point sur les conditions de la rentrée 2008 et les interroger sur la préparation du projet de budget. Voici l'essentiel des points abordés.

# Le snetap FSU au cœur de l'action

Déterminé à ne pas accepter plus longtemps des dégradations supplémentaires de notre système d'enseignement le Snetap appelle les personnels à continuer de s'engager dans l'action dès cette rentrée afin de peser résolument sur l'élaboration du projet de budget triennal 2009-2011. Voir page 10 les premières actions menées dans les lycées à la rentrée.

### Conditions de la rentrée 2008



• **Structures** : le Directeur Général a confirmé le très mauvais solde des ouvertures / fermetures annoncé au CTPC-DGER du 3 juillet pour le Public, à savoir - 29 classes, qu'il a qualifié de « niveau historiquement élevé », en précisant qu'il « ne souhaitait pas alourdir la facture ». De nouvelles fermetures se sont toutefois ajoutées ces jours-ci, du fait d'un recrutement insuffisant ici ou là, ce qui va aggraver ce solde déjà très négatif.

• **Effectifs** : selon la DGER, il y aurait une érosion plus significative dans le Privé temps plein et une quasi stabilité dans le Public et les MFR, sans doute avec des variations notables selon les régions.

#### • Moyens mis en œuvre

- **Recrutements par concours** : 225 recrutements ont été effectués (132 concours externes + 93 concours internes) auxquels s'ajoutent les recrutements COTO-REP et les 3<sup>e</sup> concours (non chiffrés par la DGER). L'administration a eu recours aux **listes complémentaires** : elle a intégré la totalité des listes pour les PLPA et continue de procéder à des recrutements pour les PCEA (Maths, Physique et TIM) et les CPE. Le recours éventuel à la liste complémentaire TEPETA s'effectuera après.

- **Autres moyens en personnels** : suite à l'action menée par les personnels à l'automne 2007, le Ministre a décidé de rétablir 130 ETP



# TAP du 26 août 2008 menaces ans à venir

d'emplois d'enseignants (pouvant se traduire en emplois, heures sup. ou vacations). L'effort a été porté à +160 ETP. Ces moyens vont notamment être utilisés pour tenir les engagements pris par l'administration (suite à l'action intersyndicale menée pendant la commission de reclassement de juin 2008) afin de **mettre les contrats des agents contractuels en conformité avec le droit** :

- transformer les contrats 10/12 en contrats 12/12 (60 à 70 contrats concernés) ;
- ajuster les contrats aux quotités de travail (ce qui devrait consommer environ 20 ETP) ;

Ils serviront par ailleurs à **renforcer les dotations en personnels enseignants et en cadres administratifs.**

- **Crédits** : des crédits complémentaires (2,5 M€) avaient été annoncés par le ministre afin de mieux assurer les remplacements pendant la dernière année scolaire (2007-2008). Selon la DGER, une enveloppe complémentaire de 1,5 M€ va être déléguée aux DRAF/SRFD pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2008-2009. Ces crédits comportent notamment un volume important d'heures supplémentaires que la DGER entend imposer aux enseignants déjà en fonctions plutôt que de recruter les enseignants nécessaires pour couvrir les besoins.

Nous rappelons à tous les enseignants que **l'administration ne peut leur imposer qu'une seule heure sup. et nous appelons les enseignants titulaires à refuser les autres heures sup.**, notamment à chaque fois que leur somme dans une discipline donnée devrait donner lieu au recrutement d'un agent contractuel.

Une somme comprise entre 600 000 et 700 000 € a par ailleurs été obtenue par la DGER pour les **Assistants d'éducation** afin que la dotation cible (1 145 emplois) soit couverte. En ce qui concerne les **AVS** (Assistants de Vie Scolaire – pour l'accompagnement des élèves présentant un handicap), c'est le Fonds Social Lycéen, abondé à cet effet selon la DGER, qui sera sollicité.

• **Personnels administratifs** : Le SNETAP était intervenu dès la fin

de l'année scolaire pour dénoncer le non renouvellement annoncé des contrats d'agents contractuels administratifs au 1<sup>er</sup> septembre 2008 alors que les dotations en personnels administratifs ont été fortement amputées ces dernières années.

La DGER a confirmé que ce serait le **point noir de la rentrée** car elle a décidé de donner la priorité au recrutement des enseignants. Elle nous a par ailleurs indiqué qu'elle demandait aux chefs d'établissement dont la dotation est déficitaire de voir ce qu'ils peuvent mutualiser à l'échelle des services administratifs de l'EPL avant de procéder à un recrutement.

• **Reclassement des contractuels** : Un bilan global du reclassement sera présenté aux représentants des personnels en octobre. Nous avons demandé à la DGER pourquoi elle n'avait pas informé les contractuels de leur affectation cette année, ce qui a conduit un grand nombre d'ACE à ne pas connaître leur affectation à quelques jours seulement de la rentrée. La DGER a imputé ce dysfonctionnement à un retard des services du Secrétariat Général du MAP... Précisons toutefois que les années précédentes, c'était bien la DGER qui s'en chargeait !

Nous avons par ailleurs été alertés de la résurgence de contrats morcelés en région et de retards de paiement sans mise en place du paiement d'avances aux agents concernés. **La plus grande vigilance s'impose donc de nouveau à tous afin de repérer et dénoncer tous les dysfonctionnements.**

## Préparation du Budget 2009-2011

Le prochain Budget sera pluriannuel et couvrira les 3 prochaines années (2009 / 2010 / 2011). Comme d'habitude, les chiffres sont toujours sous embargo au MAP alors qu'ils ont été publiés dès juillet à l'Education Nationale (-13 500 emplois ont été annoncés à l'EN pour 2009 contre -11 200 en 2008). Les services du ministère de l'Agriculture refusent de livrer la moindre

Rentrée sans ambition  
+  
Rentrée sans moyens  
=  
Rentrée sans notes  
+  
Rentrée sans CCF

information avant le CTPM Budget, généralement convoqué la dernière semaine de septembre.

Le DGER a indiqué que « beaucoup d'efforts » seraient demandés « à tout le monde ». Il a particulièrement insisté sur le fait que l'enseignement privé (temps plein) serait largement mis à contribution pour les suppressions d'emplois. Nous jugerons sur pièces, une fois que nous disposerons des informations et nous savons que les décisions ministérielles sont susceptibles d'être modifiées lors des débats budgétaires, avec des corrections au bénéfice du privé comme nous l'avons régulièrement constaté ces dernières années...

Nous avons également demandé à la DGER d'intervenir pour corriger une inégalité de traitement au détriment des personnels enseignants et CPE. La doctrine présidentielle – dont nous condamnons le principe puisqu'elle s'appuie sur les réductions d'emplois – qui affirme que les économies réalisées du fait des suppressions de postes sont redistribuées pour moitié aux agents sous forme d'indemnités, ne s'applique pas aux enseignants et CPE dont le régime indemnitaire (ISOE ou équivalent) est faible et peu susceptible d'évolution. **Le SNETAP a indiqué qu'une façon de faire bénéficier les enseignants et CPE d'une retombée financière serait d'accroître les taux des ratios promus / promouvables pour accélérer l'accès à la hors classe. Le Directeur Général s'est dit sensible à notre argumentation et a répondu qu'il soutiendrait notre demande.**

Le DGER a enfin indiqué que la note de service de préparation de la rentrée 2009 paraîtrait courant octobre et qu'une prise de parole du Ministre devant le CNEA (sans doute celui d'octobre) n'était pas à exclure.

## Mise en œuvre du Bac Pro en 3 ans

Le calendrier retenu par la DGER prévoit une mise en œuvre à partir

de la rentrée 2009, avec la transformation des classes de BEPA 1 en Secondes Professionnelles. La DGER prévoit 5 spécialisations en Seconde Pro :

- Productions à dominante animale
- Productions à dominante végétale
- Aménagement
- Conseil Vente
- Transformation/IAA

La filière Services et certaines formations spécifiques (activités hippiques, animalier de laboratoire, etc.) sont pour le moment maintenues en l'état.

Les maquettes de la Seconde Pro vont être en consultation dans les prochaines semaines.

Les mois qui viennent vont être consacrés à un **double exercice** :

- la confection des diplômes, sous l'égide de l'Inspection ;
- l'élaboration de la carte des formations, région par région, par les DRAF / SRFD.

Il faut préciser que la DGER n'entend pas transformer toutes les actuelles classes de BEPA 1 en Seconde Professionnelle : certaines classes de Seconde Pro pourront comporter plusieurs spécialités et donc regrouper plusieurs options des actuels BEPA et pour d'autres, il pourra y avoir disparition pure et simple.

Le Cabinet est d'ailleurs en train de rendre des arbitrages sur le nombre de Secondes Pro qui ouvriront dans chaque région et pour chaque composante (Public / Privé Temps Plein / Privé Rythme Approprié) à la prochaine rentrée. Ensuite ce sera à chaque DRAF d'arbitrer. **Il faut se battre dès à présent pour exiger le maintien de l'offre de formation de la voie professionnelle dans l'EAP.**

Rappelons qu'à la rentrée 2010 ce sont toutes les classes de BEPA 2 qui disparaîtront, avec la généralisation du cursus en 3 ans.

Le DGER considère par ailleurs qu'il faut envisager une mise en réseau des établissements (public/public et... public/privé !) et dans ce cadre, par exemple, implanter la Seconde Pro dans un EPL et la Pre-

mière et la Terminale Bac Pro dans un autre. Des **mutations dans l'intérêt du service** sont aussi envisagées par la DGER.

A cet égard, nous avons rappelé qu'il y avait **urgence à élaborer des Projets Régionaux de l'Enseignement Agricole Public (PREAP)** pour définir des stratégies régionales et éviter les concurrences stériles et nous lui avons dit notre **refus d'envisager toute mise en réseau entre Public et Privé.**

Le DGER a reconnu que le PREAP pouvait être fondé « *compte tenu des restructurations qui seront demandées dans les années à venir* ». Il a par ailleurs souligné qu'il aurait un gros problème avec le Privé dans la mesure où beaucoup de ces établissements n'ont pour le moment que des classes de BEPA et pas de Bac Pro. Il y a donc fort à parier que la DGER et le Ministre entendent utiliser le principe des vases communicants, en **supprimant des classes dans le Public et en récupérant les moyens correspondants pour en faire bénéficier le Privé et ouvrir les classes de Bac Pro qui n'existent pas actuellement.**

En outre, la non transformation de toutes les classes de BEPA 1 en Seconde professionnelle sera un des leviers envisagés par le ministère pour absorber les suppressions d'emplois publics prévus dans la préparation du budget 2009.

Nous avons également demandé à la DGER si **la mise en œuvre du cursus en 3 ans par la voie de l'apprentissage** avait trouvé des réponses. Cette question n'a quasiment pas progressé depuis le printemps et les réponses sont toujours floues. Les discussions en cours avec le ministère du Travail et avec l'ARF (Association des Régions de France) laissent penser que des contrats de 3 ans sont possibles d'un point de vue réglementaire. Nous pouvons cependant nous interroger sur l'accueil qui sera réservé par les maîtres d'apprentissage et les apprentis à ce type de contrat.

## Réforme du lycée

Depuis les annonces datant de la conférence de presse de Xavier Darcos du 17 juillet, rien de nouveau. Les syndicats de l'EN devaient participer à une nouvelle réunion avec le Recteur de Gaudemar, chargé de mission sur ce dossier, mercredi 27 août.

Le DGER nous a informés qu'il n'avait pas été contacté par M. de Gaudemar sur cette réforme et qu'il avait dû demander à être entendu !... Nous lui avons rappelé notre attachement à la coexistence des trois voies de

formation (générale, technologique et professionnelle) dans nos lycées. A partir de cet avis, apparemment partagé par le DGER, celui-ci nous a suggéré de lui adresser une contribution à ce sujet, ce que le secteur Pédago du SNETAP a fait à l'issue du Bureau National du 27 août.

## Précarité

Nous avons demandé à la DGER où en était le rapport du CGAAER (Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Espace Rural) commandé par le Ministre. Ce rapport, qui devait être remis en avril dernier, n'est toujours pas dans sa phase finale et nous n'avons même pas connaissance de ce qui devait en constituer la 1<sup>ère</sup> partie, à savoir l'état des lieux de la précarité au MAP.

Signalons qu'une réunion avec le **Secrétariat Général du MAP est prévue le 18 septembre** pour poursuivre les discussions sur la mise en place des CCP (Commissions Consultatives Paritaires) des agents contractuels.

Les actions menées par les personnels pendant la dernière année scolaire ont contraint le Ministre, Michel Barnier à redonner à l'EAP des moyens qui avaient été indûment supprimés dans le budget 2008, ce qui a permis de limiter les dégradations à cette rentrée. **Il reste cependant d'importants problèmes à régler, en particulier celui des dotations en administratifs, et il est indispensable de peser sur les débats budgétaires jusqu'en novembre pour faire revoir à la hausse les moyens de l'EAP.**

Les projets gouvernementaux pour les années à venir incluent de nouvelles suppressions d'emplois et, dans le système éducatif (enseignement agricole compris), la généralisation du Bac Pro en 3 ans, la réforme du lycée et la redéfinition des services des enseignants vont redessiner une offre de formation en régression par rapport à sa forme actuelle tout en aggravant probablement la charge de travail des personnels.

Les personnels, agissant ensemble de façon déterminée et le plus unitairement possible, sont seuls à même d'imposer d'autres choix au gouvernement ou, au minimum, d'infléchir ses projets destructeurs. **C'est pourquoi le SNETAP appelle tous les personnels de l'EAP à poursuivre et amplifier les actions dès cette rentrée et notamment à débattre collectivement des modalités d'action proposées par l'intersyndicale Snetap-FSU/Syaccg/SUD Rural (Cf. communiqué du 28 août 2008 adressé à toutes les sections).**

# L'Enseignement en panne d'

*L'avenir de l'enseignement maritime paraît toujours suspendu aux derniers arbitrages rendus dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et à la restructuration des périmètres d'intervention des différents ministères. L'annonce de l'intégration définitive de l'enseignement maritime au Ministère de l'Agriculture devrait être faite avant la Toussaint pour une mise en œuvre à la rentrée 2009 comme nous l'avait indiqué le 26 juin dernier Michel Dantin, conseiller du ministre de l'Agriculture lors d'une audience avec le SNETAP-FSU. En l'état, l'absence de visibilité et de transparence sur cette question de l'avenir de l'enseignement maritime devient inquiétante pour l'ensemble de la communauté éducative et pénalisante pour le fonctionnement des établissements. Les dossiers que notre organisation syndicale défend depuis des années (avenir des ex-OEA surveillants, résorption de la précarité notamment dans les services administratifs, création de postes de catégorie B, alignement des obligations de service des CPE sur leurs homologues de l'enseignement agricole...) sont aujourd'hui largement occultés par cette restructuration ministérielle, et les interrogations majeures que se posent nos collègues sur l'avenir de la formation professionnelle maritime (secteur de la pêche, transformation du Bac Pro en 3 ans...) ne trouvent pas de réponse précise... Voici le point sur les dossiers prioritaires...*

## Intégration de l'Enseignement Maritime au MAP : on y va, on y va pas... ?

Dans le cadre de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), les négociations entre nos deux ministères (MAP et MEEDDAT) la question de l'intégration totale et définitive de l'enseignement maritime au ministère de l'Agriculture semblerait remise en cause par le nouveau Directeur des Affaires Maritimes, M. Damien Cazé. Une information sera faite vraisem-



# Enseignement Maritime à l'avenir ?

blement en septembre par la Direction des Affaires Maritimes. Ce changement d'orientation, s'il se confirmait, serait extrêmement surprenant, puisque déjà lors de l'audience que nous avons eue avec la sous-direction des Affaires Maritimes et des Gens de Mer, l'intégration semblait acquise sur le principe, ce que nous avait confirmé le conseiller à l'enseignement du ministre de l'Agriculture, Michel Dantin, le 26 juin dernier. D'ailleurs, un projet de décret relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, présenté au CTPC-DGER du 9 juin dernier mentionnait dans son article 2 : « Sous l'autorité du ministre chargé de l'agriculture, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt exerce des missions concernant : 1° Le contenu et l'organisation de l'action éducatrice dans l'enseignement technique agricole et dans l'enseignement technique maritime ainsi que la gestion des personnels et des établissements qui y concourent. Il est à ce titre l'autorité académique. » Nous attendons évidemment l'annonce de la Direction des Affaires Maritimes et d'éventuelles précisions pour nous prononcer.

## OEA surveillants : l'attente devient interminable !

Sur le dossier des ex-OEA Surveillants, que nous avons soumis une fois de plus lors de l'audience avec Michel Dantin le 26 juin dernier, nous ne savons toujours pas si le principe d'une revalorisation indemnitaire (pour aligner à minima les OEA surveillants sur l'indemnitaire des TOS des services déconcentrés) a été actée. Nous resaisirons le Secrétariat Général sur ce sujet.

## Bac Pro en 3 ans : on y va, mais doucement...

L'annonce de la mise en œuvre du Bac Pro en trois ans à l'Education

Nationale, puis dans l'Enseignement Agricole a définitivement mis un terme au chantier de la réforme des BEP. Préoccupée par la restructuration ministérielle de la RGPP, la réflexion sur une éventuelle transformation des Bac Pro de l'enseignement maritime en 3 ans n'a pas avancé pendant l'année scolaire 2007-2008. Selon la DAM, qui doit rencontrer bientôt l'Education Nationale, la réflexion sur ce sujet va s'engager rapidement. Selon le bureau GM2, il paraîtrait impensable d'échapper au Bac Pro en 3 ans. Toute la difficulté consistera donc à bâtir un cursus en 3 ans en prenant en compte les spécificités de l'Enseignement Maritime. Une préexpérimentation pourrait être mise en œuvre. La mise en œuvre de ces Bac Pro pourrait avoir lieu à la rentrée 2010.

## Crédits/Emplois : ni gel ni suppression

Interrogée sur d'éventuels gels de crédits qui pourraient intervenir au 2<sup>nd</sup> semestre de l'année 2008, la DAM affirme qu'il n'y en aura pas et que la dotation est conforme à ce qui était prévu. Il pourrait même y avoir un peu de souplesse, puisque la DAM n'avait pas délégué la totalité de la dotation aux établissements au premier semestre. La DAM évoque même une rentrée "sereine". Le SNETAP vérifiera cette affirmation auprès de ses sections. Concernant les emplois, il n'y a pas eu de création nouvelle de poste d'assistant d'éducation à cette rentrée et les 4 postes PLPA ouverts en Lettres-Histoire/Géographie seront proposés au mouvement et pourvus à la rentrée 2009.

## Directeurs-Adjoints : le feuilleton continue

Le feuilleton de la mise en place de postes de directeurs-adjoints semble continuer. La CAP des IAM (Inspecteurs des Affaires Maritimes) a refusé d'entériner les détachements qu'il étaient soumis et avait demandé que le principe du recrutement d'adjoints soit soumis au CTPC de juin 2008. Le CTPC

Rentrée sans ambition  
+  
Rentrée sans moyens  
=  
Rentrée sans notes  
+  
Rentrée sans CCF

de juin a donc bien été saisi sur cette question, mais les organisations syndicales ont fait valoir que le texte de cadrage sur ce recrutement ne leur avait pas été soumis et ont exigé une consultation formelle. Un protocole d'expérimentation leur sera envoyé rapidement. Le recrutement sur les 3 postes d'adjoints créés à Etel, La Rochelle et Sète aurait lieu à la rentrée 2009.

## CPE : la parité, rien que la parité !

La DAM continue d'affirmer que ses propres textes s'appliquent pour les obligations de service des CPE de l'enseignement maritime (39 heures sur 5 jours) et qu'un éventuel alignement sur les obligations de service des CPE de l'enseignement agricole ne peut s'envisager que dans le cadre d'une discussion plus globale sur les obligations de service de tous les personnels. Sur cette question le SNETAP, qui a participé

à un groupe de travail intersyndical en juin dernier, revendique la parité de traitement entre les CPE des LPM et ceux de l'Agri et soutiendra toute action en ce sens.

## Rentrée 2008 : des effectifs en hausse...

Il n'y a pas eu de modification du plan de scolarité acté pour la rentrée 2008 (voir le compte-rendu de notre audience avec la DAM en février 2008), à l'exception de l'ouverture supplémentaire d'une Bac Pro EMM au LPM de Bastia. Globalement, les effectifs d'élèves sont en hausse à cette rentrée 2008, et le nombre total d'élèves repasse au-dessus de 1600.

Cette hausse des effectifs résulterait essentiellement de l'ouverture de nouvelles sections de Bac Pro et du bon recrutement dans les formations mixtes Pêche/Commerce.

André Blanchard

## Portail Electronique Mer

La Direction des Affaires Maritimes travaille depuis 2005, dans le cadre du programme Equal, sur un projet de portail électronique consacré aux métiers et aux formations maritimes. L'étude préalable a permis de définir les orientations majeures du projet et d'arrêter le dispositif :

- Le site **Métiers** : plate-forme d'orientation et d'information sur les métiers, les emplois et les filières de formation des marins, destinée au grand public (ouvert en juillet 2008).
- Le **centre de ressources pédagogiques en ligne** : à l'usage des enseignants de la formation professionnelle maritime (ouvert à la fin de l'année 2008).

Le SNETAP, représenté par un enseignant aux différentes réunions, ne peut que se satisfaire de cette initiative face aux difficultés croissantes de recrutement à la pêche et au commerce et encouragera les enseignants des LPM à participer à la mutualisation des séquences et des outils pédagogiques depuis longtemps demandée.

Nicolas Grovel

Agents contractuels

## Contraindre le ministère à respecter ses engagements

### Un reclassement scandaleux...

Il y a peu, dans le cadre d'une réunion sur la mise en œuvre des Commissions Consultatives Paritaires, le Secrétariat Général nous affirmait sa volonté de « s'engager durablement dans une gestion vertueuse de l'emploi contractuel » (sic !).

Le mouvement des ACE devait dès lors être exemplaire. Comme nous avons tous pu le constater, il fut :

- sur la forme, calamiteux, avec la décision de la DGER, reniant ses engagements, de ne pas nous communiquer directement, comme chaque année, les décisions d'affectation, mais de les sous-traiter aux SRFD voire aux chefs d'établissements (ce que nous dénonçons) avec comme triste résultat que nombre d'entre nous n'avons pas reçu encore à ce jour la confirmation officielle de notre affectation !
- sur le fond, proprement indigne, signe du peu de considération dans laquelle nous sommes tenus par l'administration !

Nous sommes intervenus tout l'été suite aux centaines de courriers que nous avons reçus afin de résoudre au mieux les situations individuelles parfois critiques engendrées par l'incurie de l'administration centrale.

En outre, en croisant les informations que vous nous avez envoyées avec la liste d'affectation fournie par la DGER, nous l'avons contrainte d'y réintégrer 142 agents qu'elle avait tout simplement oubliés !

### Signature des nouveaux contrats

Depuis plusieurs années, nous avons demandé que les contrats des non-titulaires soient établis au prorata du temps de travail. L'administration différait toujours sa réponse.

Nous avons donc décidé cette année, d'en faire une question de principe. En début de séance, de la première commission de juin, nous avons donc renouvelé notre demande. L'administration nous a répondu qu'elle ne pouvait pas décider sans étude. Nous avons exigé que cette dernière soit faite rapidement et obtenu ensuite une suspension de séance.

Le lendemain, l'administration a enfin donné une réponse et proposé, non sans rechigner, des contrats de 50%, 60%, 70%, 80%, 90% ou 100%.

Lors des tout premiers jours de la rentrée 2008, nous allons signer notre nouveau contrat : il conviendra de vérifier la quotité de temps de travail qui, dès lors, doit être en correspondance avec notre emploi du temps.

Si cela n'était pas le cas, en faire la demande, et si vous essayez un refus, nous prévenir le plus rapidement possible (sebastien.bruniquel@educagri.fr ou bernard.moine@educagri.fr) afin que nous puissions intervenir et faire valoir les engagements pris suite à la mobilisation de vos représentants en commission.

Cette action a également permis que soient satisfaites certaines de nos revendications dont la reprise en gestion centrale 12/12° des contrats 10/12° de 2007/2008.

Comme pour l'adéquation nécessaire de la quotité de temps de travail avec l'emploi du temps, n'hésitez pas à nous informer si cet engagement n'est pas tenu.

Sébastien Bruniquel,  
secrétaire national ACE

# Amer reto

*Dans toute la fonction publique, et particulièrement au ministère de l'agriculture, le gouvernement a engagé un vaste plan de suppressions d'emplois. Ces suppressions d'emplois économiseront de la masse salariale. Pour tenter de « faire passer la pilule », le gouvernement a annoncé que 50% de ces gains de productivité seront redistribués aux agents sous forme de mesures catégorielles ou indemnitaires (que le ministère qualifie de « retour aux agents »).*

## Toujours plus de suppressions d'emplois



« En 2009, le nombre de suppressions d'emplois serait de 650 équivalents temps plein (ETP) » a annoncé le ministère. Pour mémoire, en 2008, le nombre de suppressions d'emplois n'était « que » de 450 ETP, avec un plafond d'emplois 2008 de 36081 ETP+ pour l'ensemble du ministère de l'Agriculture.

Le nombre de départs à la retraite est estimé par le MAP à 1 000 ETP par an pour les 3 prochaines années. Mais il faut se rappeler que le ministère a régulièrement sous-estimé ces départs les années précédentes (935 départs réels en 2007 au lieu de 730 estimés). Ces départs en retraite supplémentaires ne sont pas remplacés. Ils se traduisent donc en fin d'année par des emplois « non consommés » et donc des suppressions supplémentaires !



# ur

Le MAP dépasse donc largement le slogan présidentiel : « 1 départ à la retraite sur 2 non remplacé ». A ce stade, la répartition par secteur (Administration centrale, Services déconcentrés et Enseignement agricole public) des suppressions d'emplois ne nous a pas été communiquée, mais le DGER nous a confirmé que l'enseignement public « contribuerait à l'effort », y compris pour les enseignants, même si les administratifs continueront à payer le prix fort. Plus inquiétant encore, la programmation budgétaire est pour la première fois triennale (2009-2011). L'orientation 2009 préfigure donc ce que seront 2010 et 2011.

## Retour aux agents des « gains de productivité »

Lors d'une réunion, le 17 juillet, l'administration nous a présenté les pistes d'utilisation du « retour aux agents » de la moitié des économies réalisées par ces suppressions d'emplois, après avoir présenté un bilan des mesures mises en œuvre lors des budgets précédents.

Il faut noter que des mesures générales touchant toute la Fonction Publique, présentées comme une soi-disant revalorisation des carrières, faisaient partie de ce bilan. De même pour le coût de remplacements de courte durée des enseignants, et des mesures en faveur de l'enseignement privé ! Autant de mesures qui viennent amputer ce fameux « retour aux agents ».

Pour 2009, la somme disponible pour les mesures nouvelles catégorielles ou indemnitaires devrait être du même ordre de grandeur qu'en 2007 et 2008 (entre 8 et 9M €). Nous n'arrivons pas aux mêmes chiffres, loin s'en faut : l'économie réellement réalisée par le ministère est de l'ordre de 35M €, le retour aux agents devrait donc être de 17,5 M €. Mais comme le ministère prend comme base le traitement brut d'entrée dans la fonction publique (débutant), le même calcul conduirait à une somme de 12 M € : même dans cette hypothèse au rabais manquant encore à l'appel 3 à 4 millions.

Ensuite, l'administration a indiqué que les mesures catégorielles décidées pour toute la Fonction Publique seraient à financer sur ce total :

- « revalorisation » de la grille de la catégorie C,
- autres revalorisations de grilles, par exemple en catégorie B,
- « masterisation » des enseignants.

Les plans engagés (requalifications MAP notamment) seront poursuivis. L'administration reconnaît toutefois la faiblesse de la portée des requalifications. La FSU a rappelé qu'elle avait dénoncé ces insuffisances dès l'origine.

La FSU a défendu l'amélioration des possibilités d'avancements de grade, au travers de l'augmentation des ratios promos/promouvables. Le SNETAP a insisté sur ce point, notamment pour accélérer l'accès à la hors classe des enseignants et CPE : en effet, le choix opéré jusqu'alors par le ministère de privilégier les revalorisations indemnitaires a conduit à systématiquement écarter les enseignants.

## Le meilleur pour la fin

L'administration a indiqué que le coût de la fusion des deux corps d'ingénieurs (IGREF et ingénieurs des Ponts et Chaussées), décidée par le gouvernement, serait supérieur, pour environ 1 000 IGREF, à une année de mesures catégorielles des 35 000 autres agents du ministère.

Et, cerise sur le gâteau, les mesures d'accompagnement de la RGPP (pécule de départ volontaire, indemnité de mobilité, indemnité d'accompagnement du conjoint, ...) devraient aussi être comptées parmi ces mesures de « retour aux agents », venant donc en déduction des mesures de revalorisation.

## De quoi alimenter le mécontentement des personnels et donner des arguments de plus pour se mobiliser !

Jean-Marie Le Boiteux,  
secrétaire général adjoint  
du SNETAP-FSU

François Toubin,  
secrétaire général  
du SYGMA-FSU

Rentrée sans ambition  
+  
Rentrée sans moyens  
=  
Rentrée sans notes  
+  
Rentrée sans CCF



Un prof n'est pas une marchandise  
ne nous laissons pas acheter

Décidément ce gouvernement est prêt à toutes les bassesses (mais aux relents démagogiques) pour faire passer ses mesures de régression sociale (sans parler de celle des services publics). Ainsi, il propose de donner une prime de 500 € par an aux enseignants qui acceptent au moins trois heures supplémentaires (alors que dans le même temps il a refusé de majorer de 25% ces mêmes heures supplémentaires comme celles des autres salariés !).

Mais trois HS :

- c'est un agent contractuel licencié,
- c'est un titulaire muté d'office ou dont le service est partagé sur deux établissements,
- c'est revenir à des obligations de service de 21 heures, comme il y a 20 ans pour certaines catégories.

Par ailleurs, 500 € par an c'est un gain moyen de 1 à 2% (pour 17% de travail en plus), alors que le pouvoir d'achat des enseignants a perdu plus de 20% depuis 20 ans.

De même la carotte de 1 500 euros (uniquement la première année) pour un enseignant débutant, alors que le salaire de début de carrière est passé de 1,8 à 1,2 fois le SMIC sur la même période, est une véritable escroquerie.

Alors ne nous laissons pas acheter, refusons les heures supplémentaires.

J-M LB



## Action « rétention des notes » dans l'EAP

# Un écho favorable des personnels !

# Un mouvement à amplifier !

Depuis la prérentrée, les AG des personnels et les sections SNETAP-FSU débattent de la proposition de l'intersyndicale de l'EAP (Snetap-FSU, Syac-CGT, SUD Rural) de rétention des notes.

Un premier bilan au 15 septembre, réalisé par le groupe de suivi national, montre que le mouvement est aujourd'hui bien engagé, avec plus d'une trentaine d'établissements déjà mobilisés.

Si certaines régions sont encore en débat, une douzaine ont clairement pris position et ont d'ores et déjà engagé des démarches en direction des familles, des élèves, des présidents de jury et des élus.

C'est le 24 septembre prochain que les premières annonces concernant le budget triennal seront connues, aussi, l'adresse en direction des parlementaires sera-t-elle particulièrement utile à développer dans la quinzaine à venir (courriers, audiences...).

Il va de soi que cette action de rétention des notes dans l'EAP doit s'amplifier d'ici la fin septembre et courant octobre.

Pour aider les établissements à entrer dans l'action, le groupe de suivi national et les secrétaires régionaux vont poursuivre le travail de mise à disposition d'outils spécifiques tels que : courriers types, modes d'emploi, informations permanentes sur le site du SNETAP... Les élus nationaux sont bien évidemment à la disposition des sections

pour aider et participer à la mise en place de cette action. Une boîte e-mail spécifique a également été ouverte en vue de recueillir tous les messages et interrogations relatifs à l'action ([action-rentree2008@snetap-fsu.fr](mailto:action-rentree2008@snetap-fsu.fr)).

Nos revendications sont claires :

- **Obtenir** un budget à la hauteur des besoins et des ambitions de l'EAP : maintien de l'ensemble des voies et des niveaux de formation (4eme, 3eme, filière S, voie technologique...)
- **Infléchir** la réforme de la formation professionnelle : pas de généralisation du Bac pro en 3 ans, maintien d'un vrai diplôme BEPA...
- **Garantir** l'ensemble des remplacements des personnels : administratifs, enseignants, vie scolaire... (les TOS relevant désormais de la compétence des Conseils Régionaux)

Ce sont autant d'objectifs que l'on se doit collectivement d'atteindre pour la réussite des jeunes qui ont fait le choix de l'EAP et pour la survie de celui-ci. **De notre capacité à développer notre initiative de rétention des notes dépendra l'avenir de nos élèves et de notre système d'enseignement public !**

Pour le groupe de suivi de l'action,  
Olivier Bleunven  
Frédéric Chassagnette  
Gérard Pigois

## Bac Pro en 3 ans : projet ou

*Lors du CNEA du 13 mai 2008, le ministre de l'Agriculture avait affirmé que la formule « l'inévitable bac pro en 3 ans » ne lui paraissait pas appropriée. Il avait rappelé qu'il était intervenu pour éviter toute précipitation et pour mettre en place une concertation. Il avait ajouté que « Xavier Darcos avait indiqué que la porte n'était pas fermée dans certains cas précis pour une plus longue période que 3 ans. »*



Or, lors de la Commission Nationale Spécialisée (CNS) « Aménagement » du 19 juin 2008, il a été clairement annoncé que seul un dispositif en 3 ans serait possible pour le Bac Pro du secteur « Aménagement » à la rentrée 2009. Par ailleurs, lors de cette CNS, un représentant syndical avait annoncé que l'éventualité de la mise en place d'un Bac Pro en 3 ans à la rentrée 2009 serait soumise pour validation au Conseil d'Administration de son établissement fin juin 2008.

Le non respect des engagements pris par le ministre a conduit l'Intersyndicale de l'Enseignement Agricole Public (Snetap-FSU, Sfoerta-FO, Syac-CGT, SUD Rural) à adresser le 10 juillet 2008 un courrier au ministre de l'Agriculture pour :

- lui demander d'intervenir afin que la réflexion sur l'opportunité de la mise en place d'un Bac pro en 3 ans à la rentrée 2009 en fonction des attentes des familles et des besoins des branches professionnelles des différents secteurs (Production, Aménagement, Transformation et Services) puisse enfin vraiment s'engager,

- lui réaffirmer qu'une information des DRAF-SRFD et chefs d'établissements était également incontournable afin que les Conseils d'Administration n'aient pas à se prononcer sur une délibération qui n'a pas lieu d'être tant que la réflexion est en cours et



# diktat ?

que les discussions sur le 5<sup>e</sup> Schéma Prévisionnel National des Formations ne sont pas terminées.

## Projet ou diktat ? La DGER affiche ses orientations

Lors de l'entrevue DGER/SNETAP du 26 août 2008, la DGER a précisé le calendrier retenu, à savoir une mise en œuvre à partir de la rentrée 2009 et la transformation des classes de BEPA 1 en Secondes Professionnelles. La DGER a décidé de retenir 5 spécialisations en Seconde Pro :

- Productions à dominante animale.
- Productions à dominante végétale.
- Aménagement.
- Conseil Vente.
- Transformation / IAA.

[La filière Services et certaines formations spécifiques (activités hippiques, animalier de laboratoire, etc.) sont pour le moment maintenues en l'état.]<sup>(1)</sup>

Les **maquettes de la Seconde Pro** vont être soumises pour avis aux CNS (commissions nationales spécialisées) de la CPC (Commission Professionnelle Consultative) fin septembre – début octobre.

## Des orientations lourdes de conséquences

- A la rentrée 2009, toutes les actuelles classes de BEPA 1 ne seront pas transformées en Seconde Professionnelle : certaines classes de Seconde Pro pourront comporter plusieurs spécialités et donc regrouper plusieurs options des actuels BEPA et pour d'autres, il pourra y avoir disparition pure et simple.

Les conséquences seront dramatiques pour certains établissements, en particulier ceux dont la voie professionnelle constitue l'ossature.

- A la rentrée 2010 ce sont toutes les classes de BEPA 2 qui disparaîtront, dans le cadre de la généralisation du cursus en 3 ans.

Quid de la poursuite d'études des élèves qui obtiendront leur BEPA en juin 2010 ? Seront-ils, à la rentrée 2010 orientés vers la 1<sup>ère</sup> Bac Pro, auquel cas ils se retrouveront avec les élèves issus de Secondes Professionnelles qui sont supposés pouvoir accéder à une certification de niveau V à la fin de la première Bac Pro ?

## Autant de motifs pour agir

Il est primordial que chaque section régionale SNETAP, après concertation avec les sections locales, fasse un état des lieux précis des filières BEPA et établisse sans tarder un projet de carte pour l'enseignement agricole public. Il y a urgence à agir, les DRAF/SRFD avec les chefs d'établissements ont déjà engagé cette réflexion d'une carte restrictive des Secondes professionnelles.

Preuve en est : depuis la rentrée, des informations remontant des sections font état de la volonté de certains chefs d'établissements d'ouvrir des BPA par la voie de l'apprentissage qui viendraient, soit en substitution de formations BEPA, soit en complément d'un CAPA - seule solution trouvée pour permettre à la majorité des titulaires d'un CAPA de poursuivre leurs études avec une chance d'obtenir un diplôme de niveau supérieur. Dans ce cas précis, la mise en place du Bac pro en 3 ans hypothèque non seulement la poursuite d'études des élèves de BEPA mais aussi les chances de réussite des titulaires du CAPA.

Cela est d'autant plus inadmissible que la question de la mise en œuvre du cursus en 3 ans par la voie de l'apprentissage n'a quasiment pas progressé depuis le printemps et le flou persiste. L'expertise demandée par la DGER au Ministère du Travail et les discussions qu'elle engage avec l'ARF (Association des Régions de France) laissent penser que rien interdit des contrats de 3 ans du point de vue réglementaire. Nous pouvons cependant nous interroger sur l'accueil qui sera réservé à ce type de contrat par les maîtres d'apprentissage et les apprentis ?

Rentrée sans ambition  
+  
Rentrée sans moyens  
=  
Rentrée sans notes  
+  
Rentrée sans CCF

Force est de constater que la DGER, cherche à passer en force avec la complicité de DRAF/SRFD et chefs d'établissements pour imposer leur "diktat" alors qu'elle affirme par ailleurs en être à une étape de consultation. Il faut d'ailleurs souligner que la note de service de préparation de la rentrée 2009 ne paraîtra que courant octobre.

Nous vous invitons d'ailleurs à prendre connaissance du projet du 28 août 2008 "Rénovation de la voie professionnelle – Structuration des parcours rentrée 2009", que la DGER a transmis aux DRAF/SRFD.

Il est consultable sur le site du SNETAP [www.snetap-fsu.fr](http://www.snetap-fsu.fr)

Il convient de communiquer le plus largement possible à propos de ces faits et pratiques afin d'établir un rapport de forces susceptible de contraindre l'administration et le gouvernement à revoir leur copie.

Toutes les initiatives locales et régionales seront de nature à nous permettre d'appuyer notre argumentation lors des prochaines réunions avec la DGER.

La mise en place du Bac pro en 3 ans et ses conséquences désastreuses sur la qualité de notre enseignement et l'offre publique de formation justifient pleinement de poursuivre l'action : "Une rentrée sans : sans notes, sans CCF".

Marie-Madeleine Dorkel

1 - Voir bulletin de l'Enseignement Agricole n° 308 juin 2008.



## Bac Pro CGEA rénové Rentrée 2008

Consultez la note de service DGER/SDPOFE/SDSRFD/N2008-2069 du 10 juin 2008 ainsi que le diaporama en ligne à l'adresse <http://www.chlorofil.fr/certifications/textes-officiels/renovation-des-referentiels-de-diplomes/bac-pro-cgea.html>

## BTSA Viticulture- Oenologie en cours de rénovation :

Consultez la note de service DGER/SDESR/N2008-2101 du 3 septembre 2008 en ligne à l'adresse <http://www.chlorofil.fr/certifications/textes-officiels/referentiels-fiches-rncp-et-grilles-horaires/btsa/btsa-vo.htm>.

Attention : la consultation des équipes pédagogiques est organisée du 8 septembre au 3 octobre 2008.




Appel commun

## Service public postal Pour un débat public et un référendum

Sacrifiant l'intérêt général à l'aventure spéculative, le gouvernement soutient le projet, annoncé brutalement début juillet, de transformation de La Poste en société anonyme. Quand on regarde ce qui s'est déjà passé en France, notamment avec EDF et GDF, ainsi qu'à l'étranger, cela s'appelle une privatisation. Nous la refusons !

Il s'agit d'une offensive sans précédent contre « le noyau dur du service public ». C'est une attaque contre un symbole cher aux français : par les valeurs qu'elle incarne, La Poste fait partie du patrimoine national. C'est une attaque contre une réalité vécue au quotidien, celle d'un service ouvert à tous, performant, garant de proximité et jouant un rôle social essentiel. Que deviendraient les plus fragiles ou les plus isolés de nos concitoyens en cas de banalisation de La Banque Postale, de réduction des tournées de facteurs, de fermeture massive de bureaux de poste ?

Partout en Europe et dans le monde, les privatisations postales ont engendré baisse de qualité de service, augmentation des tarifs et destructions d'emplois.

La Poste n'est pas une entreprise comme les autres, uniquement axées sur le profit et obsédées par un développement à l'infini. Sa vocation première, sa raison d'être c'est le service public. Ce qui ne l'empêche pas de tenir correctement sa place sur le marché concurrentiel. Ses résultats en témoignent : 943 millions de bénéficiaires en 2007. La Poste est un « service public national » qui est « la propriété de la collectivité », selon le préambule de la Constitution. Et on voudrait décider de son avenir,

la transformer radicalement sans consulter ses véritables propriétaires, les citoyens ?

Sur ce sujet vital, la réflexion et la décision ne peuvent être réservées à tel ou tel cercle, aussi avisé qu'il se prétende. Il est légitime que les citoyens, élargissant ainsi les nécessaires mobilisations des postiers, puissent débattre largement et s'exprimer directement. Si la démocratie c'est la liberté de choisir, encore faut-il que le choix soit possible. Il est juste que les citoyens, propriétaires et usagers de La Poste, que les élus locaux et le monde associatif puissent défendre leur conception du service public. Il est constructif qu'au-delà de la critique, ils soient à même de proposer une voie alternative à celle qu'on cherche à leur imposer au nom d'une prétendue fatalité.

L'article 11 de la Constitution ouvre désormais ce droit d'initiative citoyenne. Désormais, toute réforme « relative à la politique économique, sociale ou environnementale de la Nation et aux services publics qui y concourent » peut motiver une proposition de loi soutenue par un dixième du corps électoral et portée par un cinquième des parlementaires.

C'est pourquoi nous créons le comité pour le débat public et un référendum sur le service public postal. Ouvert à tous et présent dans tout le pays à travers des comités locaux, il a pour but de rassembler celles et ceux qui souhaitent renforcer La Poste comme service public républicain de référence. D'ores et déjà, le comité invite les parlementaires attachés au service public à s'inscrire dans le processus référendaire.

# Carte scolaire 2008 L'Enseignement Public dan cyclone lib

*L'actualité en cette fin d'été peine à sortir de ces dévastatrices dépressions libérales qui, les unes après les autres, s'acharnent sur la sphère des services publics. L'Enseignement Agricole Public évidemment n'y échappe pas et bien qu'il soit encore aujourd'hui difficile de mesurer l'ampleur de ces catastrophes, la fréquence de celles-ci et les prévisions extrêmement pessimistes à notre disposition, font qu'il ne retrouvera pas de sitôt le calme qui convient à la réussite des apprentissages. Curieusement, les établissements privés d'enseignement agricole sont passés à côté et se sont trouvés sous la protection de très hautes pressions libérales et bienveillantes et nous dit-on, ils auraient même bénéficié de moyens supplémentaires issus du pillage des ruines.*



Parce qu'elle ne pouvait tarder davantage, la rentrée scolaire se précisant, la DGER a enfin rendu publique au CNEA du 8 juillet, la « carte de prévision météorologique » de l'enseignement agricole pour la rentrée 2008\*. Elle a prétexté jusqu'à ce terme, d'ajustements toujours nécessaires pour faire au mieux de ses possibilités, a-t-elle expliqué. Au SNETAP, nous croyons plus volontiers que jusqu'à la fin de l'année scolaire, elle a craint, dans le contexte du printemps dernier, la manifestation d'orages sociaux... et a estimé plus prudent d'attendre que les établissements soient vidés de leurs personnels avant de faire ses annonces ! Quoi qu'il en soit, et nous l'avons déjà exprimé dans le bulletin n° 304 de mars dernier,

# ment Agricole s l'œil du éral !

c'est la carte la plus pitoyable et la plus tendancieuse jamais rencontrée.

**Pitoyable**, parce que jamais l'Enseignement Agricole Public n'a dû fermer l'équivalent de 29 classes, auxquelles s'ajoute l'équivalent de 17,25 classes gelées (en reconduction et nouveaux gels).

**Tendancieuse**, parce qu'avec un bilan positif de l'équivalent de quatre classes supplémentaires à l'enseignement privé, toutes composantes confondues (CNEAP, MFREO, UNREP et divers non affiliés), rarement un tel différentiel au profit de l'enseignement privé a pu être observé sous une majorité de droite.

Le SNETAP avait pourtant flairé ce cataclysme quand, le 14 décembre 2007, il a réuni à Paris avec d'autres organisations syndicales, plus de 600 de ses prévisionnistes pour hisser le pavillon rouge de la catastrophe qui se précisait. Cette manifestation médiatisée du fait de sa réussite, aura permis de poser un avis de tempête et de sauver ainsi une trentaine de classes initialement vouées à la disparition. Maigre consolation, si on ajoute maintenant au bilan celles qui seront gelées à cette rentrée, faute d'un effectif suffisant.

Les prévisions restent fiables, elles ne doivent rien au hasard, les paramètres sont connus tant par la préparation des budgets que par le discours néolibéral et les politiques publiques conduites.

Ainsi, certains reculs d'effectifs dans nombre de filières sont prétextés à des fermetures de classes et les causes sont connues :

- les soutiens par la PAC de l'agriculture productiviste dans le secteur des grandes cultures, favorisent l'agrandissement des exploitations par réinvestissement foncier des

marges confortables réalisées et rendent ainsi inaccessible l'installation de jeunes ;

- les importations de produits végétaux (végétaux d'ornement, fruits et légumes) de pays à bas coûts sociaux, limitent l'accès à l'emploi et aux installations dans ces secteurs d'activité...

D'autres fermetures n'ont en revanche, aucune explication rationnelle dans un Etat républicain. La déconcentration a mis aux commandes des personnes parfois sans scrupules. Ainsi, les classes d'orientation que sont les 4<sup>e</sup> et les 3<sup>e</sup> de l'enseignement agricole se retrouvent fermées alors que des jeunes frappent à leur porte. Nous faisons ce constat notamment dans des régions où les effectifs d'entrée dans l'Enseignement Agricole Public s'accroissent mais où le dogmatisme libéral contraint à de telles décisions pour entrer dans les plafonds d'emplois et de crédits.

Les réformes en cours du Bac pro en 3 ans et du lycée, mettent désormais l'Enseignement Agricole Public dans l'œil des prochains cyclones en germination. En effet, elles seront dans l'Enseignement Agricole et plus particulièrement dans le service public, les outils non dissimulés de substantielles économies d'emplois, récupérés par la suppression des BEPA 2 dès la rentrée 2010, par la non transformation de l'ensemble des classes de BEPA 1 en seconde professionnelle à la rentrée 2009 et par la possible disparition de la voie générale dans l'enseignement agricole si le projet de regroupement dans un seul baccalauréat des trois séries actuelles de la voie générale devient réalité.

*Nos prévisionnistes, qui n'en sont pas moins militants, vont dès cette rentrée expliquer sans relâche le sens et la nature des tempêtes*

*libérales annoncées, poursuivre les estimations des sinistres prévus et, par les actions proposées, éviter qu'elles ne se produisent. Sinon, ensemble, nous devons nous résoudre à compléter nos services dans d'autres disciplines ou d'autres établissements, à muter, à changer de métier ou peut-être à devoir devenir pompier !...*

Serge Pagnier

\* Le bilan global et le bilan par région sont disponibles sur le site du SNETAP : [http://www.snetap-fsu.fr/article.php3?id\\_article=1322](http://www.snetap-fsu.fr/article.php3?id_article=1322)



**EDVIGE**  
 changement de ton  
 à mettre au crédit  
 de la mobilisation

**Communiqué de presse FSU**  
**Les Lilas , mercredi 10 septembre 2008**

Après la reprise en main du dossier Edvige par l'Elysée, Michèle Alliot-Marie s'est dit décidée à mettre en chantier le projet d'une loi garantissant les libertés publiques et a annoncé vouloir rencontrer les organisations leader sur ce dossier. Ce changement de ton à mettre au crédit de la mobilisation doit cependant se traduire sans tarder par des mesures concrètes. La FSU estime que le meilleur signe du début de la mise en chantier d'une loi sur le respect des libertés publiques passe par le retrait du décret 2008-632 qui a créé Edvige. Les discussions pourront ainsi s'engager sous de meilleurs auspices, sans chausse-trappe. Ces discussions doivent associer l'ensemble des organisations qui ont déposé un recours commun le 29 août, et le Collectif "Non à Edvige" dont elles sont membres.

La FSU se tient prête, aux côtés de ses partenaires sur ce dossier, à rencontrer Madame la ministre ou le chef du gouvernement pour proposer sa vision d'une société où les droits fondamentaux seraient préservés et les libertés publiques et individuelles protégées.

Elle continuera à être vigilante et à maintenir la pression en liaison avec les organisations qui se sont rassemblées contre ce décret.

Pour signer la pétition contre Edvige : <http://nonaedvige.ras.eu.org/>

**CFA / CFPPA**

# 10 ans du protocole, se mobiliser à nouveau

*Dans le prolongement des assises nationales de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage qui se sont déroulées à Paris en avril dernier, le secteur CFA /CFPPA du SNETAP se mobilise dès cette rentrée pour défendre les conditions de travail des personnels et le service public de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage.*



**PROTOCOLE CFAA-CFPPA**

10<sup>ème</sup> anniversaire :

**LA RELANCE**



**pour être écouté, représenté et défendu  
agir au quotidien ensemble**



A cet effet, avec comme thème central **la relance du protocole de gestion des personnels CFA/CFPPA** (note de service du 7 octobre 1998), un tour de France va être réalisé à travers la tenue d'**assises régionales de la FPCA** : en effet, 10 ans après la parution des textes du « protocole », dont la mise en œuvre devait être immédiate, dans bien des centres, il n'est toujours pas appliqué et lorsqu'il existe, il est souvent remis en cause par les directions, sous prétexte d'être « plus compétitifs » dans les réponses aux appels d'offre de formation des conseils régionaux.

Face à l'inertie du ministère de l'Agriculture par rapport à cette situation, **le SNETAP va interpeller la DGER** : d'une part à travers un courrier qui demandera pour le moins le respect des engagements du ministère ainsi que l'ouverture immédiate de négociations et d'autre part à travers l'envoi massif par les personnels des centres d'une « **carte postale anniversaire : les 10 ans du protocole** », (fournie par le SNETAP), à la DGER **autour du 7 octobre** (date anniversaire de la note de service sur le protocole).

Les assises régionales peuvent être aussi une occasion d'exiger des SRFD la tenue annuelle de la commission régionale de suivi du protocole telle qu'elle était prévue dans les textes.

Outre l'application du protocole pour les contractuels, le SNETAP demande le respect de l'application des statuts des fonctionnaires sur postes gagés,

la prise en charge des pensions civiles de ces mêmes fonctionnaires par l'Etat, et l'accès à tous les droits sociaux pour l'ensemble des personnels en CFA/CFPPA (CESU, chèques vacances,...).

D'autre part, dans le cadre du système d'appel d'offre régional que nous condamnons fermement, nous allons diffuser largement auprès des conseils régionaux, la « **charte sociale des CFPPA** » : document élaboré par le SNETAP et présenté lors de notre dernier congrès d'Albi, cette charte décline toutes les spécificités des CFPPA en terme de missions de services publics, de qualité des prestations (personnels qualifiés, structures et outils au sein des EPL, etc...); autant de critères qui devraient être pris en compte dans l'attribution des formations par les conseils régionaux.

La diffusion de cette charte peut se faire par exemple à travers les assises régionales qui se tiendront tout au long de l'année, et auxquelles seront invités les représentants des conseils

régionaux, mais aussi au niveau national à travers l'ARF (association des régions de France).

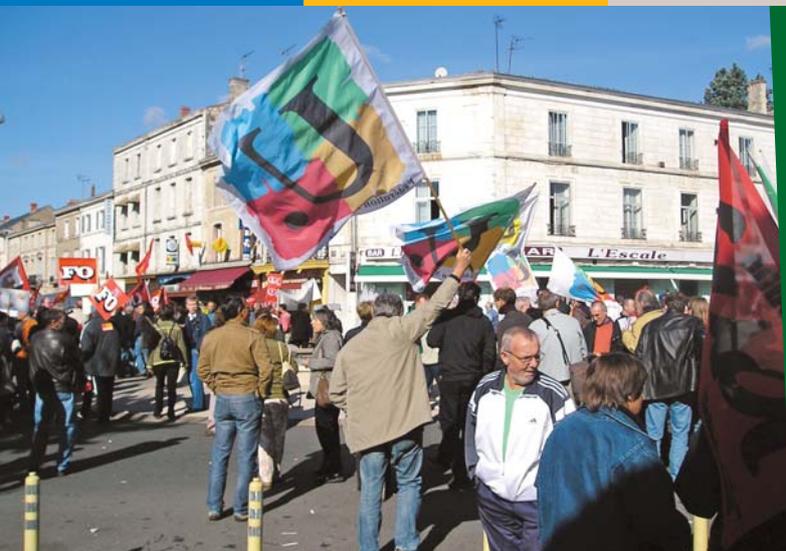
Enfin pour garantir l'exercice du service public de la FPCA, nous demandons un plan de titularisation pour tous les personnels contractuels, qui représentent encore plus de 80% des effectifs, et ce malgré le plan Sapin. La précarité est toujours bien présente dans nos centres, elle se fait de plus en plus sévère, et la pression sur les personnels est de plus en plus forte, amenant parfois à des situations extrêmes de mal être, voire de harcèlement moral. Une mobilisation de toutes et tous est plus que jamais nécessaire pour faire évoluer la situation ; mobilisation qui entre autres, passe par une participation massive aux prochaines assises régionales de la FPCA, et par l'envoi de la carte postale anniversaire des 10 ans de protocole à la DGER autour du 7 octobre.

**Philippe Despres,**  
Secrétaire national adjoint secteur CFA/CFPPA

**Le 7 octobre 2008, c'est aussi  
la journée internationale  
d'action pour un travail décent**

Cette journée, retenue par le SNETAP pour une initiative (carte pétition) de relance du protocole, était motivée par le constat d'une dégradation des conditions de travail et de rémunération, et une aggravation de la précarité dans les CFA et CFPPA. Elle s'inscrit donc totalement dans la journée d'action internationale, à laquelle la FSU, et le SNETAP appellent les personnels à participer massivement.





Rentrée sans ambition  
+  
Rentrée sans moyens  
=  
Rentrée sans notes  
+  
Rentrée sans CCF

communiqué de presse

# Appel unitaire à des mobilisations d'ampleur dans tout le pays, le 7 octobre 2008

**Communiqué des organisations CFDT, CFE-CGC, CGT, FSU, Solidaires et UNSA**

Le 07 octobre 2008, les organisations CFDT, CFE-CGC, CGT, FSU, Solidaires et UNSA appellent les salariés à participer massivement à la journée d'action syndicale mondiale pour le travail décent à l'initiative de la CSI. Une mobilisation d'ampleur est néces-

saire pour promouvoir dans le monde les libertés et la solidarité, avec la volonté de faire reculer la précarité et la pauvreté.

Dans notre pays, ce sera l'occasion pour les salariés dans toutes les professions et sur tout le territoire d'affirmer l'exigence d'emplois de qualité pour toutes et tous, de salaires revalorisés, d'amélioration des conditions et de la durée du travail respectant la santé et

la dignité des personnes, d'une protection sociale et de retraite garantie et de haut niveau, des services publics efficaces et contribuant à la cohésion sociale.

Le 07 octobre donnera lieu à des initiatives sur l'ensemble du pays (rassemblements, manifestations, actions ciblées...).

A Paris, la journée de mobilisation se terminera par un rassemblement uni-

taire, syndical, européen et international à 17h00 au Trocadéro.

Les organisations signataires de cet appel demandent à leurs organisations professionnelles et territoriales de se rencontrer pour décider des formes et des modalités de mobilisation permettant la plus large implication des salariés.

## Connaissez-vous l'institut de recherches de la FSU ?

L'Institut de Recherche Historiques, Économiques, Sociales et Culturelles (IRHESC) a été créé en 1994 à l'initiative de la FSU. Totalement autonome dans son activité de recherche, il a pour ambition de participer à la production et à la diffusion de savoirs, notamment de savoirs utiles à la réflexion et à l'activité syndicales, en croisant des regards d'horizons divers, dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de la culture. Un conseil scientifique valide ses productions.

**L'institut organise ses activités de recherches autour de :**

- chantiers réunissant chercheurs et syndicalistes. Pour 2008-2009 : « Travail et syndicalisme », « Politiques néolibérales », « Nouvelles figures de la performance à l'école », « Qui sont et font les enseignants ? », « Critiques de l'école »,
- colloques permettant de confronter ponctuellement des points de vue,
- notes de synthèse sur des sujets intéressant le mouvement social.

**Les recherches et débats sont publiés sous forme de livres.**

Les plus récents sont : « La riche histoire des pauvres », « La fabrique du génie », « Reconstruire l'éducation », « Eugène Péaud : Un syndicaliste révolutionnaire », « Petite Histoire des collèges et des lycées », « Payer les Profs au mérite ? ». Les prochains seront : « Naissance de la FSU » et une biographie de Georges Snyders : « j'ai voulu qu'apprendre soit une joie ».

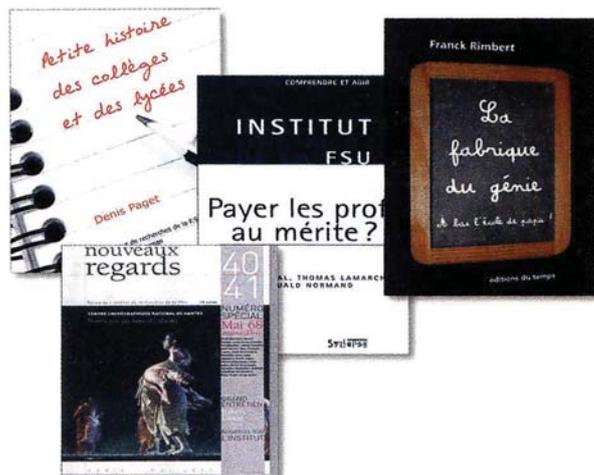
**Trois évènements sont programmés, d'autres suivront :**

- Recherches en éducation et formation des enseignants, le 3 octobre 2008
- Forum sur le travail en janvier 2009
- Une rencontre nationale sur la scolarité obligatoire : quoi enseigner ?

L'institut publie également une revue trimestrielle, « Nouveaux Regards ».

Le montant de l'abonnement est de 26 € pour 4 numéros.

Pour en savoir plus, consulter notre site internet : [www.institut.fsu.fr](http://www.institut.fsu.fr)



## Se syndiquer pour afficher et promouvoir d'autres valeurs, se syndiquer parce qu'une société plus solidaire et plus juste est possible !

### Se syndiquer, c'est décoder les mensonges...

Individualiser les parcours, les carrières, les rémunérations, promouvoir au « mérite », récompenser le travail supplémentaire, sont aujourd'hui les nouvelles orientations, érigées au rang de valeurs neuves et porteuses de progrès... Face à ces dogmes activement ou passivement véhiculés, les personnels doivent aujourd'hui investir massivement le champ syndical, pour mettre au grand jour les réalités qui se cachent derrière ces formules porteuses d'une logique qui s'oppose avec violence aux valeurs fondatrices des sociétés qui voulaient faire de la solidarité et de l'intérêt collectif le socle d'un monde plus humain, où le partage n'est pas la charité, où la rémunération du travail n'est pas l'aumône...

### Se syndiquer, c'est oser regarder la réalité en face, c'est un combat...

C'est d'abord un combat permanent contre soi-même, pour ne pas refuser de voir ce que cachent certaines formules populistes et démagogiques... Analyser à travers le prisme syndical, c'est accepter de voir la réalité en face ! Travailler plus pour gagner plus, c'est d'abord dans l'EAP les heures sup, c'est en réalité convenir que l'emploi du temps « normal » d'un

enseignant n'est pas astreignant, c'est convenir que le salaire est insuffisant mais équitable, pas scandaleux par rapport au travail fourni...

Faire des heures sup, c'est surtout aujourd'hui donner des arguments au gouvernement pour licencier des contractuels, ne pas ouvrir de concours, attaquer l'emploi public... C'est en bref participer à la casse de l'emploi, refuser l'embauche et la dépréciation des jeunes, priver d'emploi nos propres enfants !

### Se syndiquer, c'est privilégier l'intérêt collectif à l'intérêt particulier

Quelle logique y a-t-il pour un collègue à accepter des heures sup pour « aider » ses enfants quand dans le même temps et ce faisant, il participe à la suppression de l'emploi de son voisin, de son collègue, peut-être à terme de ses propres enfants.

### Se syndiquer, c'est défendre une autre logique, d'autres valeurs...

C'est d'abord construire un monde plus juste, plus solidaire, c'est bâtir à long terme pour l'avenir des jeunes...

Le syndicalisme que nous proposons, combat pour un système éducatif ambitieux pour tous.

Refuser le repliement du système édu-

Rentrée sans ambition  
+  
Rentrée sans moyens  
=  
Rentrée sans notes  
+  
Rentrée sans CCF

catif et notamment de l'EAP, sur des apprentissages « fondamentaux », c'est refuser l'abandon de l'accès pour tous à la culture, au développement et à l'épanouissement personnel...

### Se syndiquer, c'est redresser la tête, revendiquer sans culpabilité !

Oui, le pouvoir d'achat s'écroule et les conditions de travail se dégradent...

Les personnels de l'EAP ont toute légitimité à revendiquer des augmentations de salaires (refonte de la grille) sans travail supplémentaire... sans honte et sans culpabilité !

Oui, le service public de l'enseigne-

ment agricole est sacrifié faute de moyens quand, dans le même temps, certains cadres et hauts fonctionnaires vendent leur silence et leur complicité pour d'impressionnantes revalorisations statutaires !

**Se syndiquer c'est refuser de se courber, c'est refuser de mentir et de se mentir, c'est croire malgré tout en une société plus solidaire et plus juste !**

**Se syndiquer, c'est aussi et surtout agir collectivement, parce qu'ensemble on est plus fort !**



ensemble  
agir au quotidien

## Cotisation Syndicale Information aux syndiqués sur les prélèvements Changement de Numéro National d'Émetteur

Tu réglais ou tu vas régler le montant de ta cotisation syndicale SNETAP-FSU par prélèvements automatiques gérés par notre prestataire de service la CASDEN Banque Populaire. En application de la réglementation bancaire sur le traitement des prélèvements, le syndicat est ton créancier direct, ceci implique qu'il dispose d'un numéro national émetteur à son nom.

A ce titre, un changement du numéro national d'émetteur de la CASDEN 110809 vers le numéro national d'émetteur du syndicat SNETAP-FSU, à savoir le 540563, est prévu à compter de la nouvelle campagne syndicale 2008/2009.

Cette opération n'affecte en rien tes prélèvements qui continueront à apparaître sur ton relevé de compte sous l'intitulé du SNETAP-FSU et sous ce nouveau numéro national d'émetteur. Cette opération sera entérinée automatiquement si tu ne manifestes pas ton absence d'accord, dans un délai de 2 mois, à réception de cette information. Nous restons à ta disposition pour tout renseignement complémentaire.

Didier Revel  
Trésorier